



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 JUILLET à 19h30 en mairie

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Christian PERRET

Absents excusés : Sylvie MICHEL, Catherine BERTHERAT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Anne Laure SEUX

Pouvoirs :

Mandants

Sylvie MICHEL

Catherine BERTHERAT

Mandataires

Baptiste Bon

Arnaud VASSAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 3 juillet 2026

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Philippe GREGOIRE, ancien élu de la commune, décédé le 25 juin dernier.

En reconnaissance de son engagement au service de la commune, les membres du Conseil municipal observent une minute de silence en sa mémoire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIER SEANCE

APPROBATION A L'UNANIMITE

1. SIEL : CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire rappelle que le SIEL – Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'énergie ouvert aux collectivités et organismes publics du département, ainsi que d'un groupement d'effacement électrique.

La commune de Craintilleux adhère déjà à ce dispositif et participe au marché d'achat d'énergie organisé par le SIEL-TE.

Afin de poursuivre cette adhésion dans les meilleures conditions, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention permettant à la commune de continuer à bénéficier du groupement d'achat d'énergies et, le cas échéant, du groupement d'effacement électrique. Il est précisé que seuls les contrats transférés au SIEL-TE intègrent le groupement et que seules les énergies concernées pourront faire l'objet d'un appel de cotisation conformément aux dispositions de la convention.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2. HULIS : CONVENTION DE SERVITUDE – RUE DU MIDI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration et du renforcement du réseau public de distribution d'électricité, ENEDIS sollicite la commune afin d'établir une convention de servitude sur une parcelle communale.

Cette convention permettra à ENEDIS d'implanter, d'exploiter, d'entretenir et, si nécessaire, de renouveler les ouvrages indispensables au fonctionnement du réseau électrique. Ces aménagements contribueront à améliorer la qualité de desserte et à sécuriser l'alimentation électrique du secteur.

Il est précisé que cette servitude est consentie à titre gratuit et n'entraîne aucun transfert de propriété au profit d'ENEDIS, la commune demeurant propriétaire.

Arnaud VASSAL interroge sur la procédure lors d'une construction concernant le raccordement électrique.

APPROBATION A L'UNANIMITE

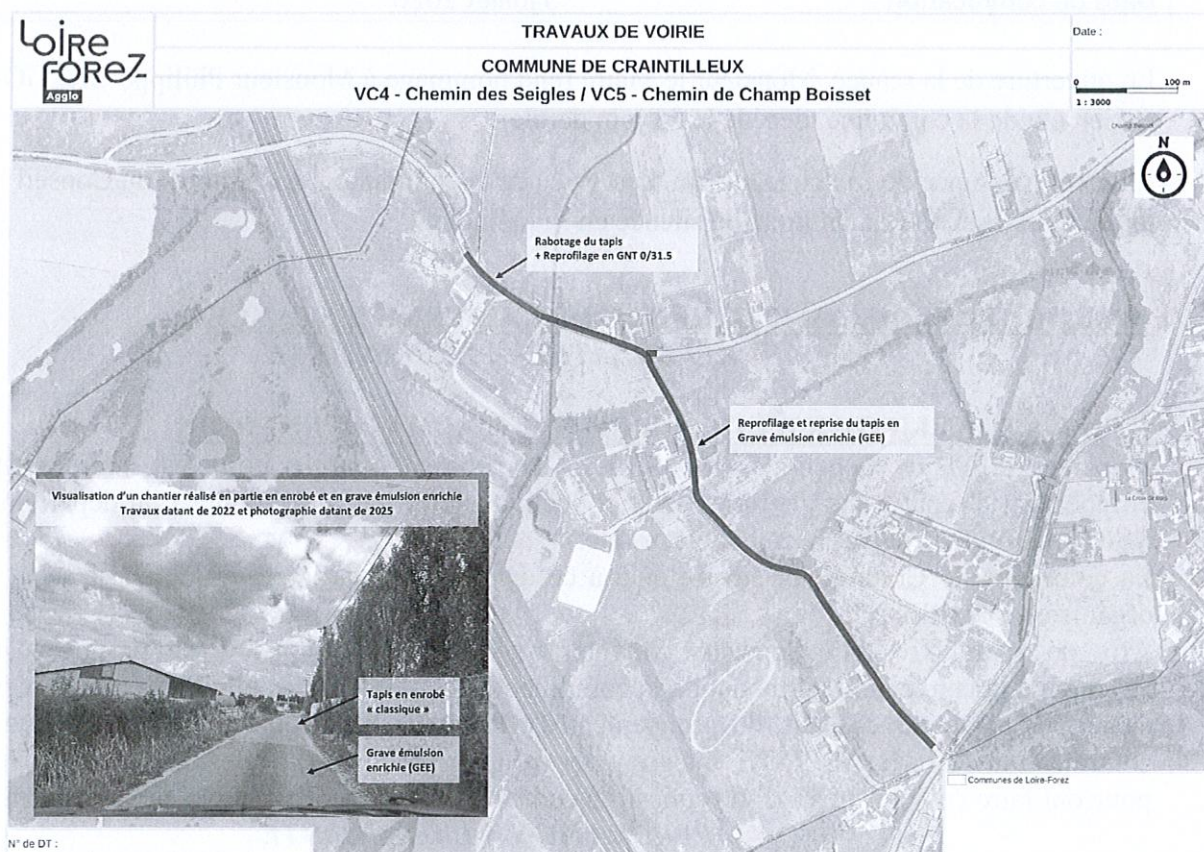
3. LOIRE FOREZ AGGLOMERATION : travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réalisation de deux opérations de voirie dans le cadre des accords-cadres à bons de commande de Loire Forez Agglomération, et imputé sur l'enveloppe voirie réservée à la commune de CRAINTILLEUX.

Les travaux concernent :

- le chemin des Seigles, réalisés par l'entreprise COLAS, pour un montant de 60 576,77 € HT, soit 72 692,12 € TTC.

Il est demandé que le plan soit joint au procès-verbal.



APPROBATION A L'UNANIMITE

- le chemin de Grenouillat, réalisés par l'entreprise COLAS, pour un montant de 7 973,34 € HT, soit 9 568,01 € TTC ;

Début des travaux le 15 juillet pour une durée de 2 jours.

APPROBATION A L'UNANIMITE

4. LOIRE FOREZ AGGLOMERATION : Transfert des pouvoirs de police administrative

Il est fait opposition au transfert du pouvoir de police administrative spéciale en matière d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage, de circulation et stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis, d'habitat et de plan local d'urbanisme (police de la publicité extérieure), au président de Loire Forez agglomération.

SUSPENSION DE SEANCE : 20h09 / REPRISE DE SEANCE : 20h12

3. MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure adaptée pour la préparation et la livraison de repas en liaison chaude destinés au restaurant scolaire et au centre de loisirs.

À l'issue de la consultation, une seule offre a été reçue, présentée par la société Scolarest. Après analyse, cette offre a été jugée régulière, acceptable et conforme aux besoins de la commune.

Elle répond notamment aux exigences en matière de qualité nutritionnelle, de respect de la loi EGAlim, de continuité du service et de démarche environnementale.

Les prix proposés sont les suivants :

Désignation	Sans pain	Avec pain
• repas enfant maternelle	3,37 € HT	3,47 € HT
• repas enfant élémentaire	3,37 € HT	3,47 € HT
• repas adulte	3,51 € HT	3,60 € HT
• repas sans porc	3,37 € HT	3,47 € HT
• goûter centre de loisirs	1,00 € HT	1,00 € HT
• pique-nique ou repas froid exceptionnel	3,37 € HT	3,47 € HT

Il sera étudié la question des déchets alimentaire pour économiser une prestation.

APPROBATION A L'UNANIMITE

4. REGLEMENTS INTERIEURS DES POLES DU SERVICE ENFANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, comme chaque année, d'actualiser les règlements intérieurs de la cantine, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs afin d'y intégrer les modifications nécessaires pour la prochaine année scolaire.

APPROBATION A L'UNANIMITE

5. TARIFS DES SERVICES ENFANCE

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs proposés pour les services Enfance applicables à compter septembre 2026.

Ces tarifs concernent le centre de loisirs, l'accueil périscolaire, les études surveillées ainsi que le restaurant scolaire et tiennent compte des différentes tranches de quotient familial.

CENTRE DE LOISIRS (à partir des vacances d'été)					
Quotients familiaux	0 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1049	Supérieur à 1049
Journée (repas + goûter)	7,00	11,00	14,50	16,50	18,00
Demi-journée (sans repas)	3,00	5,00	6,00	8,00	8,50
Demi-journée (avec repas)	5,50	8,00	9,00	11,00	12,50
Familles extérieures à Craintilleux et Rivas majoration de 1,50 € à la journée ou 1 € à la demi-journée					

ACCUEIL PERISCOLAIRE (à partir de la rentrée de septembre)			
MATIN ET SOIR			
Quotient familial	0 - 700	701 - 1049	Supérieur à 1049
La demi-heure	1,10 €	1,15 €	1.20 €
MIDI			
L'heure garderie de midi	1.00 €		

RESTAURANT SCOLAIRE (vote en juillet pour application à partir de la rentrée de septembre)	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.45 €
701 à 1049	4.55 €
Supérieur à 1049	4.65 €
Enfants accueillis au restaurant scolaire avec un repas fourni par leur famille (panier-repas)	2,00 €

APPROBATION A L'UNANIMITE

6. CONVENTION D'ACOMPTE AVEC LA COMMUNE DE RIVAS DANS LE CADRE DU RPI

Monsieur le Maire rappelle les conventions conclues entre les communes de Craitilleux et de Rivas concernant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal ainsi que du Centre de Loisirs « Les Mouettes Rieuses ».

Afin d'assurer le financement du fonctionnement de ces deux structures, il est proposé de renouveler les conventions prévoyant le versement par la commune de Rivas d'acomptes forfaitaires de :

- 25 000 € pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal ;
- 5 000 € pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Ces acomptes seront versés avant le 30 septembre et le solde sera versé avant le 31 décembre.

APPROBATION A L'UNANIMITE

7. DEVIS

- Proposition :
 - d'annuler le devis validé lors du dernier conseil municipal relatif à l'éclairage de l'école
 - d'approuver un nouveau devis : Société CELLUX à St Genest Lerpt pour un montant de 1 816 € HT.
- Restauration du Monument aux Morts : SARL SEYVE Gravure Sur Pierre à Montrond les Bains pour un montant de 1 036.26 € TTC.
- Ventilation sanitaire école : Chris Elec à Veauche pour un montant de 1080.00 € HT.
- Nettoyage des sols (monobrosse) des salles de classe : CPH pour un montant de 3 500.00 € HT.

APPROBATION A L'UNANIMITE

SUSPENSION DE SEANCE : 21h03 / REPRISE DE SEANCE : 21h07

8. QUESTIONS DIVERSES

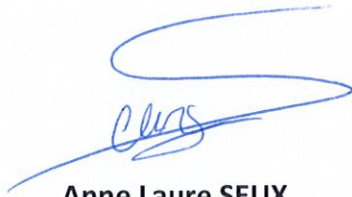
Agenda :

- Lundi 24 Août à 19h : CCAS
- Mercredi 02 Septembre journée : Repas Séniors organisé par le CCAS
- Jeudi 17 Septembre à 19h30 : Conseil Municipal
- Vendredi 02 Octobre (en soirée) : Spectacle organisé par le club de l'amitié à la SDF

- Mercredi 11 Novembre à 11h : Monuments aux morts
 - Jeudi 12 Novembre à 19h30 : Conseil Municipal
 - Samedi 05 Décembre journée : Repas Séniors du CCAS servi par les élus
 - Jeudi 10 Décembre à 19h30 : Conseil Municipal
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Secrétaire de Séance



Anne Laure SEUX

Le Maire



Baptiste BON